


**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0068962.2023.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>COKELAER Patrick</b> Adresse <b>46 route du Temple 33670 Blésignac</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>18 septembre 2023 10:43:28 +0200 CEST</b> Nom et signature <b>QUALISUD</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>17/07/2023</b> au <b>30/06/2025</b>		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a. : pommes, prunes, poires, pêche, abricot, noix, noisette, truffe, figue, grenade, nachis, cerise, raisin, châtaigne	Biologique
	Autres : Surface boisée	Biologique
	Autres : Bois paturé	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Mélanges Céréales-légumineuses : avoine, feverole, sarasin, tournesol,	Biologique
	Eufs de poule, en coquille, frais	Biologique
	absinthe	Biologique
	Ail ailet	Biologique
	Artichaut	Biologique
	Aubergine	Biologique
	Bardane	Biologique
	Basilic	Biologique
	Betterave	Biologique
	Blette	Biologique
	Capucine	Biologique
	Carottes	Biologique
	Céleri	Biologique
	Céleri-raves	Biologique
	Chou	Biologique
	Choux brocoli	Biologique
	Choux de Bruxelles	Biologique
	Choux de Chine	Biologique
	Choux frisés non pommés	Biologique
	Choux pommés	Biologique
	Choux-fleurs	Biologique
	Choux-raves	Biologique
	Ciboule	Biologique
	Ciboulette	Biologique
	concombre	Biologique
	Coriandre	Biologique
	Courge	Biologique
	Courgette	Biologique
	Echalote	Biologique
	Epinard	Biologique
	Fenouil	Biologique
	Fèves	Biologique
	Fraise	Biologique
	Haricot	Biologique
	Laitue	Biologique
	Laurier	Biologique
	Lavande	Biologique
	Mâche	Biologique
	Maïs grains	Biologique
	Maïs sucré	Biologique
	Mélicse	Biologique
	Melon	Biologique
	Menthe	Biologique
	Moutarde	Biologique
	Navet	Biologique
	Éillet dinde	Biologique
	Oignon	Biologique
	Ortie	Biologique
	Panaïs	Biologique
	Pastèque	Biologique
	Patate douce	Biologique
	Pâtissons	Biologique
	Persil	Biologique
	Petits pois	Biologique

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Piments	Biologique	
Poireaux	Biologique	
Pois	Biologique	
Poivron	Biologique	
Pommes de terre	Biologique	
Potiron	Biologique	
Radis	Biologique	
Rhubarbe	Biologique	
Romarin	Biologique	
Roquette	Biologique	
Rose	Biologique	
Salade	Biologique	
Sauge	Biologique	
Souci	Biologique	
Tanesie	Biologique	
Thym	Biologique	
Tomate	Biologique	
Topinambours	Biologique	
Verveine	Biologique	
abricot	En conversion	
ail/ailet	En conversion	
amande	En conversion	
Amandes	En conversion	
ananas	En conversion	
artichaut	En conversion	
asperge	En conversion	
aubergine	En conversion	
avocat	En conversion	
banane	En conversion	
batavia	En conversion	
betterave	En conversion	
blette	En conversion	
brocoli	En conversion	
butternut	En conversion	
carotte	En conversion	
céleri	En conversion	
celeri rave	En conversion	
champignon	En conversion	
choucroute	En conversion	
choux	En conversion	
choux fleurs	En conversion	
citron	En conversion	
clementine	En conversion	
clémentine	En conversion	
concombre	En conversion	
courge	En conversion	
courgette	En conversion	
Curcuma	En conversion	
échalote	En conversion	
endive	En conversion	
épinard	En conversion	
fenouil	En conversion	
Fraises	En conversion	
Gingembre	En conversion	
haricot	En conversion	
kiwi	En conversion	
litchi	En conversion	
mâche	En conversion	
mandarine	En conversion	
mangue	En conversion	
melon	En conversion	

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	mirabelle	En conversion
	navet	En conversion
	nectarine	En conversion
	Nectarine	En conversion
	Noisettes	En conversion
	oignon	En conversion
	orange	En conversion
	orange	En conversion
	pamplemousse	En conversion
	panais	En conversion
	pasteque	En conversion
	pastèque	En conversion
	patate douce	En conversion
	peche	En conversion
	pêche	En conversion
	persil	En conversion
	poire	En conversion
	poireau	En conversion
	poivrons	En conversion
pomelo	En conversion	
pomme	En conversion	
pomme de terre	En conversion	
potimaron	En conversion	
prune d'ente	En conversion	
radis noir	En conversion	
radis noir	En conversion	
raisin	En conversion	
roquette	En conversion	
salade	En conversion	
sucrine	En conversion	
tomate	En conversion	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a></b>		